

CONGO BELGE

TRANSPORT

MODÈLE N° 2

District d

Zone d

Poste d

B. S. P. ad 75/5

Service des transports. — Bordereau d'expédition n°

Bordereau des marchandises expédiées le 8 juin 1938 de

à Huairu par (1)

NOMBRE DE COLIS	GENRE DE COLIS	POIDS	MARQUES	CONTRE-MARQUES	NUMEROS	OBSERVATIONS (2)
<p>40 porteurs de la S. P. P. de Huairu Le montant de la somme payée à Huairu avec 40 charges de charbon pour la construction du pote de Huairu. Soit 40 porteurs x 3 = 120 fr. Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de cent et deux francs.</p> <p>Le Comptable [Signature]</p> <p>payé le 10 juin 1938 Le Comptable Territorial DEBESAERT, R.</p>						

Paiement fait au départ :

Ration

Salaire

Paiement fait à l'arrivée :

Ration

Salaire

Le soussigné déclare avoir remis au (1)
 les marchandises mentionnées ci-dessus en bon état et en
 L'Agent expéditeur

Le soussigné déclare avoir reçu les dites marchandises en parfait
 état ou avec les réserves mentionnées, le 1938
 L'Agent réceptionnaire

(1) Non du capitaine, du vapeur transporteur ou par chemin de fer

(2) Pour les transports par chemin de fer, en Belgique dans la colonie, les marchandises ont le numéro du wagon

CONGO BELGE

TRANSPORTS

Modèle N° 2

Service des transports — Bordereau d'expédition

Bordereau des marchandises expédiées le 14 193 de
à 193 par 10

NOMBRE de COLIS	GENRE de COLIS	POIDS	MARQUES	CONTENUS MARQUES	NUMÉROS	OBSERVATIONS

Remarque faite au départ Le consignataire a reçu toutes les marchandises en parfait état au cas les réserves mentionnées ci-dessus.
Rédigé L'Agent expéditeur.
Relève
 Remarque faite à l'arrivée Le consignataire a reçu toutes les marchandises en parfait état au cas les réserves mentionnées ci-dessus.
Rédigé L'Agent réceptonnaire.
Savoir

Le Service des transports est chargé de l'expédition et de la réception des marchandises en transit par voie d'eau et par voie terrestre.